PROTOCOLE DETERMINANT LES MESURES D'ORGANISATION ET LES GARANTIES SANITAIRES POUR LA REPRISE DES ECOLES ELEMENTAIRES LE JEUDI 14 MAI 2020 EN PERIODE DE DECONFINEMENT ET D'ETAT D'URGENCE SANITAIRE: Protocole Spécifique à Trébillane

	D'ETAT D'URGENCE SANITAIRE: Protocole Spécifique à Trébillane
Préambule	

L'épidémie due au coronavirus Covid 19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires.

Une vigilance accrue sera demandée aux familles : hygiène stricte des mains au retour à la maison, prise de température par les parents avant le départ à l'école. Si symptômes évocateurs, il est demandé de ne pas envoyer l'enfant à l'école. Les parents n'auront pas accès à l'école.

Vu la circulaire relative à la stratégie nationale de déconfinement ;

Vu la circulaire MENE2011220C du 4 mai 2020 du ministère de l'éducation relative à la réouverture des écoles et des établissements scolaires, conditions de poursuite des apprentissages ;

Vu le protocole sanitaire du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse: « Guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ».

Considérant la concertation effectuée entre les services de la commune et les directeurs d'école des trois établissements concernés par la réouverture du jeudi 14 mai : Auguste Benoit, Petit Lac et Trébillane ;

Considérant qu'un protocole sanitaire a été élaboré pour chaque école, pour prendre en compte les spécificités matérielles et propre à la configuration de chaque établissement ;

Considérant qu'il ressort de la circulaire du 4 mai que « l'objectif est d'abord de garantir des conditions de santé et de sécurité grâce à un protocole sanitaire strict, qui conditionne l'ouverture de chaque école et de chaque établissement... selon des principes nationaux mais avec une grande souplesse dans la mise en œuvre. ».

Considérant que toutes les garanties d'accueils, d'organisation et de sécurité sanitaire ont été prises en compte pour l'accueil des enfants.

Article 1. Adoption du protocole d'organisation et des garanties sanitaires

Les parties à la présente s'entendent pour signer le présent protocole pour permettre l'accueil des enfants dans des conditions sanitaires optimales à compter du jeudi 14 mai et ce durant toute la période d'ouverture de l'établissement.

Article 2. Mise en place du matériel et des aménagements extérieurs par les services techniques

Ecole Trébillane :

- Mettre distanciation de 2 m avant le grand portail * 2
- Donner un rouleau de rubalise au directeur
- Neutraliser mobilier urbain
- Neutraliser patères extérieures
- Mettre un hygiaphone dans le bureau de direction dès réception (mercredi logiquement)
- Mettre à disposition le personnel pour mise en place des tables et chaises dans les salles de classe
- Marquages au sol devant les toilettes

Article 3. Nettoyage des locaux et protocole

Le nettoyage et la désinfection des locaux seront effectués de la manière suivante :

De 6h à 8h30 : 5 agents d'entretien

Nettoyage et désinfection des classes (5 classes pour Auguste Benoit, 4 classes pour Petit Lac et 4 classes pour Trébillane)

- Nettoyage du mobilier (enfants, enseignants) + points d'appui (poignées de portes, interrupteurs etc....)
- Nettoyage des sols

Protocole: 1°) Aération des locaux

- 2°) Lavage au détergent + rinçage
- 3°) Lavage au bactopin + temps de pause de 10 minutes + rinçage + séchage

De 8h30 à 10h : 4 agents d'entretien

- Nettoyage des parties communes
- Nettoyage des WC enfants
- Nettoyage bureau directeur

Protocole:

- 1°) Aération des locaux (pour le bureau du directeur)
- 2°) Lavage au détergent + rinçage
- 3°) Lavage au bactopin + temps de pause de 10 minutes + rinçage + séchage

De 10h à 11h30 : 1 agent affecté aux sanitaires

De 11h30 à 13h45 : 4 agents d'entretien

- 1°) De 11h30 à 12h30 (durant le repas des enfants) :
 - Nettoyage des WC enfants
 - Nettoyage des parties communes

2°) De 12h30 à 13h45 :

Nettoyage / désinfection salles de classe

De 14h à 16h30 : 1 personnel présent

Repasse dans les sanitaires enfants selon l'utilisation qui en est faite.

Article 4. Modalités d'organisation du temps méridien

A- Organisation du repas

De 8h30 à 10h : 1 agent de cantine

- Réception des piques niques et rangement dans les frigos prévus à cet effet
- Enregistrement de chaque pique nique dans un cahier par classe (et précision des PAI s'il y a lieu)
- Préparation des piques niques par classe

De 11h30 à 11h45 : 1 agent cantine + 1 animateur

Distribution des repas dans les classes

De 12h à 13h30 : 1 agent

Nettoyage/désinfection réfectoire + frigos + points d'appui

Organisation Trebillanne élémentaire (2 CM2 et 5 CP)

Pour limiter les contacts physiques le groupe sera divisé en deux. Les deux cours seront ouvertes. Les effectifs sont connus grâce aux formulaires d'inscriptions.

Voici le plan type pour le temps méridien :

11h20-11h30 : Arrivée des animateurs et mise en place des gestes barrières (gants, gel, masques).

11h30-11h40 : Appel des élèves dans les classes + passage aux toilettes par groupe de 3 enfants ET lavage des mains.

11h45-12h20: Repas dans les classes

12h20-12h30: Passage aux toilettes par groupe de 3 enfants ET lavage des mains.

12h30-13h30 : Les deux cours de l'école seront ouvertes.

- Première cours ; Jeux d'expressions (mimes, dessiner c'est gagner)
- Deuxième cours ; Activités sportives (Initiation danse et yoga)
- B- des activités

En cas de pluie, les enfants resteront dans les classes et feront des activités manuelles, d'expressions en limitant les déplacements physiques.

Des sacs individuels seront prévus avec le matériel, nécessaire à l'activité, qui sera récupéré à la fin du temps méridien et désinfecté.

Article 5. Modalités d'organisation du périscolaire

GARDERIE ELEMENTAIRE de 16h30 à 18h

- 2 animateurs par école.
- -lavage des mains,
- gouter fournis par les parents, lavage des mains,

- jeux autour d'une table ronde pour raconter sa journée et parer aux angoisses, stress et permettre l'expression des enfants) = mimes, « je raconte ma journée aux copains ».

Les parents pourront venir chercher les enfants à toute heure.

Ce programme est établi avec les animateurs. Si ce sont les enseignants qui assurent ces garderies, le programme relève de leur choix.

Article 6. Enseignements spécifiques et intervenants

A- Les intervenants sportifs

Suite aux échanges réalisés entre les éducateurs et les directeurs d'école, des plannings d'intervention seront notifiés aux directeurs. Ils prévoient l'intervention dans chaque école et quotidiennement de deux éducateurs sportifs.

Les enfants seront accueillis par petits groupes selon les niveaux et par créneaux de 30 minutes, ce qui permet une rotation entre les différents établissements.

B- L'intervenant musique et l'intervenant bibliothèque.

Ces interventions seront programmées, si les moyens le permettent pour la semaine du 25

Article 7. Les mesures d'hygiène

Les mesures habituelles d'hygiène doivent être renforcées afin de limiter la propagation du virus. Il convient notamment de :

- porter un masque en fonction des situations de travail, lorsque l'organisation de l'activité ne permet pas de maintenir la distance recommandée, avec les plus jeunes enfants par exemple. → matériel devant être fourni par l'Éducation Nationale pour les enseignants, par la Mairie pour le personnel municipal. Voir annexe 1
- appliquer les gestes barrières demandés par le Ministère de la Santé.



se laver les mains très régulièrement



tousser ou éternuer dans son coude



utiliser un mouchoir à usage unique



saluer sans serrer la main et éviter les embrassades, garder ses distances (1 mètre minimum) avec autrui

Il faudra donc veiller à la disponibilité de :

- Mouchoirs à usage unique → demandé aux parents
- Poubelles munies de sacs → matériel fourni par la Mairie
- Savon liquide dans les sanitaires → matériel fourni par la Mairie dont la disponibilité sera régulièrement vérifiée et le remplissage des distributeurs effectué. (Mairie)
- Gel hydro alcoolique à pompe et lingettes virucides pour les enseignants→ matériel fourni par Mairie
- Serviettes en papier à usage unique -> matériel fourni par la Mairie dont la disponibilité sera régulièrement vérifiée et le remplissage des distributeurs effectué.(Mairie)
 - Affichage et rappel des gestes barrières Voir annexe 3

Article 8. Des modalités d'accueil particulières des familles et des élèves

A partir du jeudi 14 Mai, les familles qui se seront inscrites en mairie pourront remettre leurs enfants (CP et CM2 du 14 au 19 mai). Ainsi, aucun enfant ne sera accueilli sans que le directeur n'en ait été informé à l'avance par les services municipaux.

Nous ne pourrons accueillir qu'un maximum de 10 élèves par groupe afin de respecter les 4m2 indispensables à chaque élève. Si ce maximum de 10 élèves par groupe était atteint, comme le recommande le Ministère, nous mettrions en place un roulement et n'accueillerons plus les enfants tous les jours, mais certains élèves les lundis et mardis, et d'autres les jeudis et vendredis voire moins (mais jamais sur une demi-journée mais sur une journée au minimum) . Dès que nous connaîtrons les réponses des familles pour l'inscription pour les semaines suivantes de leur enfant, nous pourrons connaître le nombre d'enfants à accueillir et le nombre de groupes nécessaires. Et ainsi, nous reviendrons vers vous pour vous indiquer si l'inscription sera possible à la semaine ou seulement sur 2 jours ou moins, ainsi que les horaires de classe et le portail d'accès.

Les élèves de professions prioritaires (soignants, policiers, pompiers, enseignants, employés municipaux) seront accueillis les 4 jours lundi, mardi, jeudi, vendredi à l'école et le mercredi par la mairie (se rapprocher du service enfance jeunesse pour s'inscrire en tant que « prioritaires » et s'informer de l'accueil du mercredi)

L'accueil des familles est organisé en extérieur en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes) par les services municipaux.

Les enfants entreront dans l'école dès le 14 mai par le portail principal habituel de 8h20 à 8h45 Dans la cour, les enfants ne devront pas se rassembler et conserver cette distanciation sociale. Ils se rendront directement dans la cour sur les marquages au sol placés dans la cour, avec le groupe encadrée par l'enseignante d'accueil et se rangeront en file indienne. (Les parents en seront informés)

Dans la mesure du possible, les familles sont invitées à respecter cet horaire avec beaucoup de sérieux.

Le portail sera fermé à 8h45.

Les portes d'accès aux classes et au bâtiment resteront ouvertes pendant toute la période d'entrée des élèves pour qu'ils n'aient pas à toucher les poignées.

Pour cela, chaque enseignant aura à veiller sur l'ouverture de sa porte de classe. Les enfants iront ensuite se laver les mains, par groupe, sous la surveillance d'un adulte.

Le directeur qui assure l'ouverture du portail veillera à fermer l'ensemble de ces portes lorsqu'il rejoindra l'intérieur.

Article 9. La mise en rang et la rentrée en classe (la récréation) :

Lors de la mise en rang et des déplacements dans l'école, les élèves devront garder une distance d'un mètre minimum entre eux, par conséquent, vu la taille des portes et celle des couloirs, il sera nécessaire de faire des rangs en file indienne, chaque élève étant distant d'un mètre de ceux qui l'encadrent devant et derrière.

Dans la mesure du possible, il faudra demander aux élèves de ne pas toucher les poignées de portes. Les gilets, vestes et pulls seront déposés sur le dossier des chaises en classe. Les porte-manteaux ne seront pas utilisés.

Article 10. L'installation en classe

L'installation au sein de la classe devra permettre obligatoirement de respecter les contraintes d'éloignement. Par conséquent, vue la taille des classes, nous ne pourrons accueillir que **10 élèves** maximum par classe.

L'entrée en classe se fera un par un en respectant les règles de distanciation notamment au niveau des déplacements pour se rendre à sa table. Par conséquent, l'idéal sera que le premier élève à rentrer s'installe à la table la plus éloignée puis le second la table suivante et ainsi de suite afin de remplir la salle en commençant par le côté opposé à la porte. Chaque enfant aura une place attitrée au cours de la semaine et ne pourra plus changer de place dans la semaine, les tables utilisées seront numérotées.

Pendant la période du 12 au 25 mai, seuls les CP et les CM2 et les élèves « dérogatoires »seront accueillis dans l'école, ils le seront donc à la journée, sur 4 jours vu l'effectif réduit.

Le mobilier des salles de classe doit être disposé de façon à conserver les distances de sécurité d'un mètre, voire deux mètres quand cela est possible. Par conséquent, il conviendra d'espacer les élèves une table sur deux.

À leur arrivée, les enfants sont invités à aller se laver les mains les uns après les autres en maintenant la distanciation adéquate (un mètre, voire deux mètres quand cela est possible)

Dans la mesure du possible, les portes des salles devront rester ouvertes pour éviter de toucher les poignées. À l'inverse, les portes des salles inutilisées (bibliothèque, salle de classe vide) devront rester fermées.

Les déplacements en classe ne sont plus possibles si les salles ne permettent pas des espaces de mobilité respectant les mesures de distanciation d'un mètre dans ce cas les élèves resteront donc assis.

L'enseignant veillera également à respecter cette distance avec les élèves. S'il ne peut le faire, il devra alors porter un masque correctement ajusté. Après s'être occupé d'un élève, il devra se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique. L'élève devra faire de même.

Les fenêtres des salles de classe seront laissées ouvertes tout au long de la journée pour permettre une bonne aération, ou au minimum laissées ouvertes pendant les récréations et les temps de pause méridienne.

Les enfants seront accueillis dans un groupe pendant toute la semaine, pas forcément avec leur enseignant, pas forcément avec des élèves du même niveau.

Lors de la sortie, les élèves procèderont un par un en commençant par celui qui est le plus proche de la porte jusqu'au plus éloigné. Pour que ce dispositif soit possible, il faudra que les élèves aient l'ensemble de leurs affaires avec eux, qu'ils attendent derrière leur chaise et au signal de l'enseignant, qu'ils se mettent en route l'un après l'autre en respectant les distances.

Article 11. Le matériel scolaire

Le matériel personnel doit être apporté par l'élève (trousse équipée, cahiers etc.), et conservé ensuite dans son sac. Il ne doit pas être partagé, et l'élève n'a plus accès au matériel collectif. Merci de fournir un paquet de mouchoirs à chaque enfant, ainsi qu'une gourde au nom de l'enfant. Si besoin, du matériel (feuilles, supports...) peut être distribué aux élèves mais il ne sera alors plus récupéré et restera ensuite avec ses affaires.

L'enseignant ne pouvant facilement s'approcher des élèves, pour des corrections éventuelles, dans la mesure du possible, l'enfant sera guidé pour qu'il corrige lui-même sur sa feuille.

Si l'enseignant a absolument besoin de voir le travail d'un élève, celui-ci déposera son cahier sur une table dédiée et l'enseignant viendra ensuite le vérifier, une fois l'élève retourné à sa place. Dans ce déplacement qui doit être exceptionnel, l'élève devra veiller à ne pas s'approcher de ses camarades. Chaque fois que l'enseignant est amené à toucher le matériel de l'élève, il devra effectuer un lavage systématique des mains.

Article 12. Les récréations

De nouvelles modalités de récréation sont également à prévoir.

Chaque enseignant assurera un temps de récréation de 20 minutes le matin et de 20 minutes l'aprèsmidi à sa convenance suivant les activités prévues en classe .

Du 12 au 25 mai :

Le matin : 2 groupes enseignants compris (11 élèves maxi) dans la grande cour pour avoir une enseignante pouvant gérer une blessure.1 groupe (5 élèves) dans la petite cour avec un AVS (assistant de vie scolaire) en appui pour gérer une éventuelle blessure

L'après-midi : même organisation que le matin

A partir du 25 mai:

Même logique d'organisation, suivant le nombre d'enfants accueilli, mise à disposition de trois espaces (grande cour, petite cour préau, cour derrière la classe de madame Oakes CE1A)

Avant de quitter la classe, l'enseignant veillera à aérer la salle en grand en permettant une circulation de l'air la plus large possible.

Lors des déplacements, il faudra veiller à ce que les élèves ne se croisent pas. Par conséquent, les enseignants devront être très rigoureux sur leurs horaires de récréation. Ils emprunteront des chemins différents menant aux 2 zones dans la cour.

Durant les récréations, il convient de veiller à respecter les distances de sécurité, d'interdire les jeux de contact, de billes et tous ceux qui impliquent de se passer des objets, les jeux de ballons seront également interdits.

Le lavage des mains sera organisé à différents moments de la journée : lavages à l'arrivée, avant et après les toilettes, avant et après les récréations, avant et après les repas, après avoir éternué, toussé ou s'être mouché. Voir annexe 2

Dans les toilettes, seules celles avec cuvette seront utilisées. L'utilisation des toilettes devra se faire en respectant les mesures de distanciation, les toilettes étant un lieu très exigu, un tour de rôle sur les groupes présents en récréation sera mis en place avec la présence d'un adulte qui mènera ce groupe.

Article 13. Les sorties

À 11h30, pour les enfants qui mangent à la maison, la sortie ne présente aucune difficulté car ils sont moins nombreux et se fait par le portail principal

La sortie et l'entrée à 13h30 se feront par le portail principal en respectant la distanciation et le marquage au sol à l'extérieur de l'école.

Pour la sortie de fin de journée :

Portail principal

Lors du retour à la maison, il est indispensable pour les enfants et le personnel d'immédiatement changer de tenue et de procéder à un lavage des mains minutieux (éventuellement à une toilette complète).

Article 14. Les enfants ou les personnels atteints

Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée. Il faut donc anticiper les problèmes pour y remédier efficacement et protéger les autres si cela survenait.

Le problème vient de la diversité des symptômes : fièvre ou non pour certains, toux ou non pour d'autres... En cette période, les maladies saisonnières étant passées, nous serons obligés de considérer que l'apparition d'une toux subite ou de fièvre sont signes d'une infection au Covid (attention aux élèves allergiques).

Le protocole actuel prévoit un appel au SAMU, les parents seront également immédiatement informés.

Il nous faut disposer d'un thermomètre frontal efficace et non d'un thermomètre bandelette. En cas de survenue ou de suspicion de maladie, la première chose à faire est de pouvoir donner un masque chirurgical à cette personne afin que l'émission de virus dans l'air ambiant soit limitée. La personne qui prend en charge ce malade devrait aussi être dotée d'un masque de préférence FFP2 ainsi que de gants.

S'il s'agit d'un adulte (enseignants, auxiliaire de vie scolaire, personnel municipal ou d'animation), celui-ci devrait pouvoir immédiatement quitter l'école par ses propres moyens si son état le permet. Pour un enfant, celui-ci sera immédiatement isolé et les parents seront appelés pour qu'ils viennent le chercher. L'enfant sera placé, le temps que les parents arrivent, dans une salle de classe laissée vide à cet effet.

La procédure sera alors rappelée aux parents :

- éviter les contacts.
- appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de la région.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

La zone où se trouvait la personne malade devra être évacuée des autres occupants qui seront alors répartis dans la classe laissée libre. Il ne faudra absolument pas retourner dans la salle contaminée avant d'avoir procédé à un nettoyage complet de la pièce et de l'avoir aérée. Il faudra préciser au technicien de surface que la pièce est considérée comme contaminée pour qu'il puisse prendre ses précautions.

Il faudra avertir par mail ou téléphone l'Inspection de l'Éducation Nationale, la Mairie pour la conduite à tenir concernant les autres enfants.

Pour un enfant, celui-ci sera immédiatement isolé et les parents seront appelés pour qu'ils viennent le chercher. L'enfant sera placé, le temps que les parents arrivent, dans une salle de classe laissée vide à cet effet.

La procédure sera alors rappelée aux parents :

- · éviter les contacts.
- appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de la région.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

La zone où se trouvait la personne malade devra être évacuée des autres occupants qui seront alors répartis dans la classe laissée libre. Il ne faudra absolument pas retourner dans la salle contaminée avant d'avoir procédé à un nettoyage complet de la pièce et de l'avoir aérée. Il faudra préciser au technicien de surface que la pièce est considérée comme contaminée pour qu'il puisse prendre ses précautions.

Il faudra avertir par mail ou téléphone l'Inspection de l'Éducation Nationale, la Mairie pour la conduite à tenir concernant les autres enfants.

Les parents des enfants ayant fréquenté le malade seront également informés pour qu'ils puissent assurer une surveillance accrue.

Article 15. Circulation des personnels enseignants

La configuration très étroite de la salle des maîtres, l'accès réduit à la photocopieuse ainsi qu'aux toilettes adultes impose une restriction du nombre de personnes présente à 2, plus une personne dans le bureau de direction. Il conviendra de mettre en place une rotation pour accéder à l'ensemble de ces espaces dans le respect des règles de distanciation.

FAIT à CABRIES, le mercredi 13 mai,

Pour la Mairie de

Le MAIRE

Herve FABRETA

Pour l'Etablissement Scolaire

Protocole validé pour la période des 12 aug 24 mai la 20

école élémentaire

LA TREBILLANE route de la bellandière 13480 CALAS

Annexe 1

Le port du masque

Dans tous les cas le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas. Le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique et en complément des gestes barrières.

Les masques utilisés doivent être des masques à usage unique, avec une durée maximale d'usage de quatre heures.

Il est Important de savoir utiliser et éliminer un masque correctement.



Lorsque l'on porte un masque, il faut éviter de le toucher ou de le déplacer. Si on touche un masque usagé ou après l'avoir retiré, il faut ensuite se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique.

Pour enlever un masque, il faut se laver les mains auparavant puis le retirer par derrière (ne pas toucher le devant du masque). Ensuite, il faut le jeter Immédiatement dans une poubelle fermée. Enfin, il faut se laver les mains au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique.

Annexe 2

Se laver les mains



Viens te lever les mains avec ...

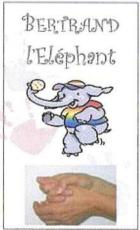


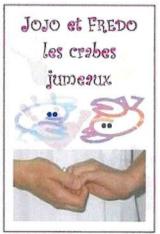
et ses copains





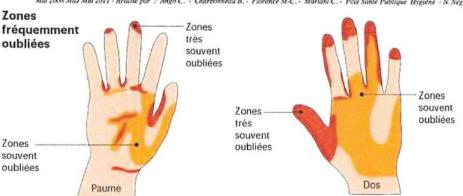








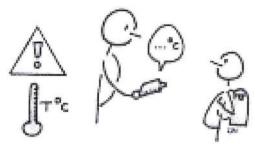
Mai 2008 Màj Mai 2011 - Réalisé par : Ango C. - Charbonneau B. - Florance M-C. - Mariani C. - Pôle Santé Publique Hygiène - N. Négrin



Annexe 3

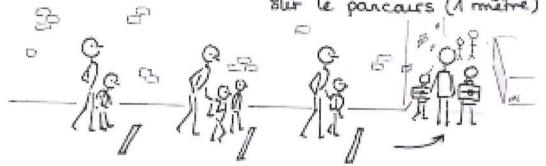
Les gestes barrières

AVANT de se rendre à l'école : Prise de TEMPÉRATURE

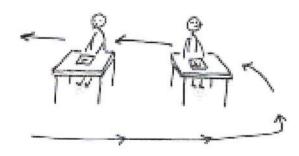


<u>Si plus de 37,8°C,</u> l'enfant <u>doit rester</u> à la maison!

ARRIVÉE à l'école : respecter les règles de distanciation indiquées sur le parcaus (1 mètre)



Dans la CLASSE : règle de distanciation



Sens de circulation indiqué en clarse.

Maximum d'élèves par clarre défini selon l'espace disposible. Le <u>matériel</u> de travail doit <u>RESTER</u> sur la <u>table</u> de l'élère (aveur échange entre élères)

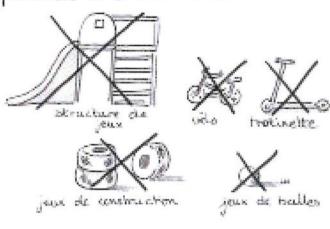


manteau sur la chaise

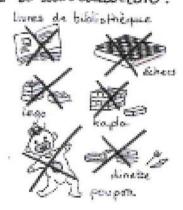
jeux, livres... parsonnels, rangés <u>dans le sac</u> ou <u>sur la table</u> de l'élève.

. sac près de la table

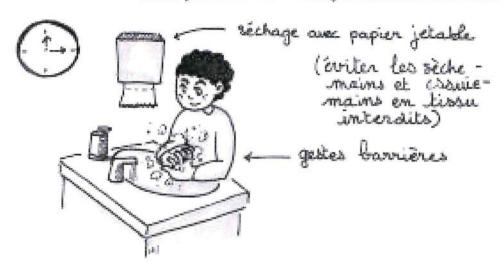
Les JEUX, les LIVRES, le MATÉRIEL de manipulation de l'école sont INTERDITS d'utilisation.



JEUX de COUR INTERDITS



JEUX de la CLASSE ÎNTERDITS A' l'école, le <u>lavage</u> <u>des MAINS</u> doit être <u>régulier</u>: à <u>chaque début</u> et <u>fin</u> de <u>clarse</u>, à <u>chaque début et fin de récréation</u>.



dans la cour de RÉCRÉATION, par
groupes restraints d'élèvres (alternance
des groupes) et en respectant la
distanciation we be
chemin)
pour ve